

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 28 / D.D.

100

NOTE pour Messieurs les Directeurs
des Centres d'Accueil

A l'avenir toute demande de mutation d'un Centre à un autre devra faire l'objet d'une demande écrite.

Il est bien entendu que je n'accorderai d'autorisation de cet ordre que pour des cas exceptionnels, regroupement de famille, nécessité du service, embauche définitive dans le voisinage d'un centre, etc...

Nous éviterons ainsi que les intéressés cherchent à obtenir d'un Directeur de Centre ce qu'il n'a pu obtenir de l'autre.

Chaque dossier me sera adressé par le Directeur du Centre où réside l'intéressé./.

Sainte Livrade, le 12 Septembre 1956



Service d'Accueil et de
Reclassement des Français
d'Indochine et des Français
Musulmans

-:-

N° 748 -SFIM/Ind.

Le MINISTRE des RAPATRIÉS

à

Monsieur le PREFET de LOT-et-GARONNE
- Cabinet -

- A G E N -

O B J E T : Mutation de rapatriés d'Indochine - Centre
d'Accueil de Ste-LIVRADE.

P. Jointe : 1

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il a été décidé de grouper au Centre d'Accueil de Ste-LIVRADE (L. & G.) les familles rapatriées d'Indochine dont les chefs sont inaptes au travail et constituent des cas sociaux nécessitant une aide de l'Etat. Le Centre de NOYANT d'ALLIER sera réservé à l'hébergement des familles dont les chefs sont soit déjà reclassés, soit reclassables professionnellement.

J'estime préférable d'échelonner les mutations que nécessitera ce regroupement.

Un premier transfert sera opéré le 11 Avril prochain. Vous voudrez bien trouver sous ce pli copie de la décision concernant les familles de Ste-LIVRADE à transférer à NOYANT d'ALLIER.

Le transport sera effectué le 11 Avril prochain.

P. le Ministre des Rapatriés
le PREFET, Chef du Service

Y. PERONY

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

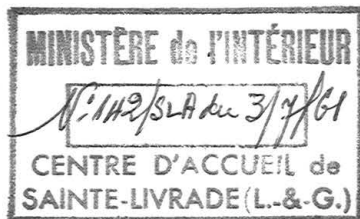
LE VIGEANT, le 1er Juillet 1961

**SERVICE DES FRANÇAIS RAPATRIÉS
D'INDOCHINE**

**CITÉ D'ACCUEIL
DE
LE VIGEANT (Vienne)**
TÉLÉPHONE N° 8

*Le Directeur de la Cité d'Accueil
de Le Vigeant (Vienne)*

N°



à Monsieur TURSAN
Directeur du Centre d'Accueil
pour les Français Rapatriés d'Indochine

SAINTE-LIVRADE

(Lot-&-Garonne)

Mon cher TURSAN,

Vous avez vraisemblablement reçu la note de Paris, au sujet du transfert de six familles à Sainte-Livrade et de deux autres à Creysse.

L'état ci-joint vous permettra de prendre les dispositions nécessaires en vue de leur accueil.

Je me propose d'organiser de bout en bout le voyage par car.

En tout état de cause, je souhaite que cette opération soit réalisée le plus tôt possible et dans la semaine du 10 au 16 juillet, si cette époque vous convient.

Dès que vous serez prêt à recevoir ces gens, faites le moi savoir, mais autant que possible par lettre, car les communications téléphoniques avec vous sont très laborieuses pour mes pauvres oreilles.

Toutes les personnes que je vous envoie sont des éléments tranquilles avec qui vous n'aurez pas d'histoires.

Je garderai les dossiers jusqu'au transfert,

avec qui j'ai eu lieu puis ils seront remis au convoyeur.

Bien cordialement votre.

Le Directeur.



(1) sans doute
avec qui j'ai eu lieu puis ils seront remis au convoyeur.
des difficultés - Il
s'est un peu fâché,
mais il est à l'ambulance
de Tursan -

NOYANT, le 15 juin 1962.

SERVICE DES FRANÇAIS RAPATRIÉS
D'INDOCHINE

Centre de NOYANT-D'ALLIER

(ALLIER)

TÉL. 1

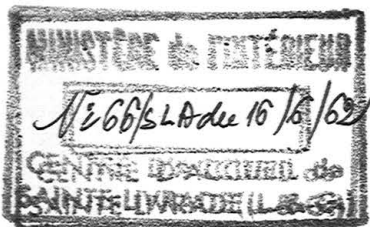
N° 829/DIR.

Le Directeur du Centre d'Accueil

à Monsieur le Gestionnaire
du Centre d'Accueil de

SAINTE-LIVRADE.

Objet : mutation de familles de Sainte-Livrade à Noyant.



J'ai l'honneur de vous accuser réception des fiches de renseignements concernant les cinq familles mutées. De mon côté, je vous ferai parvenir les dossiers des familles de Noyant qui seront affectées à votre Centre dès que notre Chef de Service les aura désignées.

Pour éviter de nouvelles cessions de petit matériel, il est entendu que les familles emporteront avec elles les draps, couvertures, ustensiles de cuisine, vaisselle, etc... remis gracieusement au moment du départ définitif.

D'autre part, il serait nécessaire de me faire parvenir dès la mutation un certificat de scolarité en double exemplaires pour chaque enfant fréquentant une école et pour les femmes enceintes le carnet de maternité. Dès que les intéressés auront perçu les prestations familiales du mois de juin, vous voudrez bien m'adresser les certificats de radiation de la Caisse d'Agen pour nous permettre d'établir aussitôt que possible les nouveaux dossiers indispensables à la perception des allocations.

Les mêmes opérations s'effectueront bien entendu en ce qui concerne les familles transférées de Noyant sur Ste Livrade.

*Bien à vous et à bientôt
souvenir à tous :*

E. Bretonnière de Cheque.



*V₂
Le 16-6-62
A
14*

MINISTÈRE DES RAPATRIÉS

SERVICE D'ACCUEIL
ET DE RECLASSEMENT DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE
ET DES FRANÇAIS MUSULMANS

Centre de NOYANT-D'ALLIER
(ALLIER)

TÉL. 1

N° 646/DIR.

NOYANT, le 11 juin 1963.

Le Directeur du Centre d'Accueil
à Monsieur le Gestionnaire
du Centre d'Accueil de

CONFIDENTIEL.

SAINTE-LIVRADE.

par Villeneuve-sur-Lot
(Lot-et-Garonne)

J'ai l'honneur de vous adresser un relevé des familles mutées à Sainte-Livrade comportant des renseignements sur la composition des dites familles, la position des enfants et les ressources.

Il y a 25 familles comprenant 154 personnes. Les enfants majeurs ou mariés ont été radiés de l'effectif et en conséquence ne figurent pas sur ce relevé.

Le transport s'effectuera en un seul voyage le vendredi 12 juillet - départ vers 6 heures du matin. Il sera assuré par trois autocars pullman suivis de trois grands camions de 42 M³ pour les bagages.

M. LE BRUN, Comptable du Centre, accompagnera les familles et vous alertera par téléphone au cas où un incident de route viendrait à se produire.

Les certificats de radiation de la Caisse d'Allocations familiales et les certificats de scolarité pour la constitution des nouveaux dossiers à Agen vous seront adressés début juillet. De même, vous parviendront en temps utile les certificats de cessation de paiement du Centre d'Accueil. Les démarches seront faites, par mes soins, à la Préfecture de l'Allier en ce qui concerne les bénéficiaires de l'Aide Sociale ou de la pension aux Grands Infirmes.



E. Bretonnière de Checque.